



Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

beCLEAN® xk1

Date d'impression : 04.09.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : xk1

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage : Produit de nettoyage

Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Kochdesign GmbH Daniel Stucki Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland

Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Service chargé des renseignements : +41 32 333 15 75

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 (0)44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 (0)44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 (0)44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic

1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.



Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger : GHS07, GHS09

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : troclosène sodique, dihydrate

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires : EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.




vPvB : Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 51580-86-0 EINECS: 220-767-7 Reg.nr.: 01-2119489371-33	troclosène sodique, dihydrate  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50 - 100%
CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3	acide adipique  Eye Irrit. 2, H319	≥5 - <10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales : Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière. Porter un appareil de protection respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage : 13

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

124-04-9 acide adipique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 6 e mg/m³

Valeur à long terme: 3 e mg/m³

SSc;

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains : Gants de protection
EN 374



Matériau des gants : Gants en caoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,3$ mm
Temps de pénétration du matériau des gants : ≥ 8 h

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme : Solide

Couleur : Blanc

Odeur : Chlorée

Seuil olfactif : Non déterminé.

valeur du pH (10 g/l) à 20 °C : 7

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 265 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non déterminé.

Température d'inflammation : 250 °C

Température de décomposition : Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion

Inférieure : Non déterminé.

Supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité : Non déterminée.

Densité relative : Non déterminé.

Densité de vapeur : Non applicable.

Taux d'évaporation : Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Soluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non déterminé.

Viscosité

Dynamique : Non applicable.

Cinématique : Non applicable.

Teneur en substances solides : 100,0 %

Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses: Réactions au contact de l'eau et des acides.

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux : Composés chlorés.

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

Oral LD50 1.400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique :

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

EC50 (48h) 0,28 mg/l (Daphnia magna)

LC50 (96h) 0,37 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Persistence et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles. Très toxique pour organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN3077

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(troclosènesodique, dihydrate)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate),
MARINE POLLUTANT

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe : 9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette : 9



Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : III

Dangers pour l'environnement :

Marine Pollutant :

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR) :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA) :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Attention : Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler) : 90

No EMS : F-A,S-F

Stowage Category :

A

Stowage Code :

SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) : 5 kg

Quantités exceptées (EQ) : Code : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 g

Catégorie de transport : 3

IMDG

Limited quantities (LQ) : 5 kg

Excepted quantities (EQ) Code : E1

Maximum net quantity per inner packaging : 30 g

Maximum net quantity per outer packaging : 1000 g

"Règlement type" de l'ONU : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE), 9, III

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO : E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : 200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II : Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales

Classement des liquides pouvant polluer les eaux : classe A (Classification propre)

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu agents de blanchiment chlorés $\geq 30\%$

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1